

ARRETE N°2025 0057 /MEF-SG DU

31 JAN 2025

**PORTANT NOMINATION DE DIRECTEURS A LA DIRECTION GENERALE DU
TREOSR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,



- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la transition ;
- Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de finances ;
- Vu l'Ordonnance n°2024-017/PT-RM du 27 septembre 2024 portant création de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- Vu le Décret n° 2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- Vu le Décret n°2018-0009/P-RM du 10 janvier 2018 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu le Décret n°2024-0565/PT-RM du 11 octobre 2024 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le Décret n°2024-0614/PT-RM du 24 octobre 2024 déterminant le cadre organique de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique;
- Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

ARRETE :

Article 1^{er} : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés Directeurs à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique :

DIRECTION COMPTABILITE PUBLIQUE

- Monsieur **Oumar DIARRA**, n°Mle 0123 033 K, Inspecteur du Trésor, 2^{ème} classe, 3^{ème} échelon;

**DIRECTION COMPTABILITE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET
DES ORGANISMES PERSONNALISES**

- Monsieur **Aly CISSE**, °Mle 0116-269-Z, Inspecteur du Trésor, 1^{ère} classe 1^{er} échelon;

DIRECTION AFFAIRES MONETAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

- Monsieur Niarga KEITA, n°Mle 0107-605-D, Inspecteur du Trésor, classe exceptionnelle, 1^{er} échelon;

DIRECTION ASSURANCES

- Monsieur Allaye KAREMBE, n°Mle 0107-600-Y, Inspecteur du Trésor, 1^{ère} classe 3^{ème} échelon;

DIRECTION MIROFINANCE

- Monsieur Chiaka KANTE, n°Mle 930-40 F, Inspecteur des Services Economiques, classe exceptionnelle, 1^{er} échelon;

DIRECTION SYSTÈME D'INFORMATION

- Monsieur El Hadj Darhamane MAIGA, n°Mle 0107-605-D, Inspecteur du Trésor, 1^{ère} classe 2^{ème} échelon.

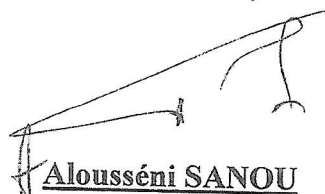
Article 2 : Ils bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Monsieur Oumar DIARRA, voyage gratuitement en compagnie des membres de sa famille légalement en charge.

Article 4 : Le présent arrêté, qui abroge toute disposition antérieure contraire, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 31 JAN 2025

Le Ministre,



Alousséni SANOU
Commandeur de l'Ordre National

AMPLIATIONS

Original.....	01
PT-RM-SGG-CNT.....	03
CESEC-CC-CS-HCC.....	04
Prim+tous Ministères.....	28
Tous Gouverneurs.....	20
OCLEI.....	01
Vérificateur Général.....	01
DGB-DNCF-DGTCP.....	03
ACCT-PGT-RGD.....	03
Ttes Trésoreries Régionales.....	14
Dossier+intéressé.....	02
Archives.....	01
J.O-RM.....	01

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
DLTG - OK